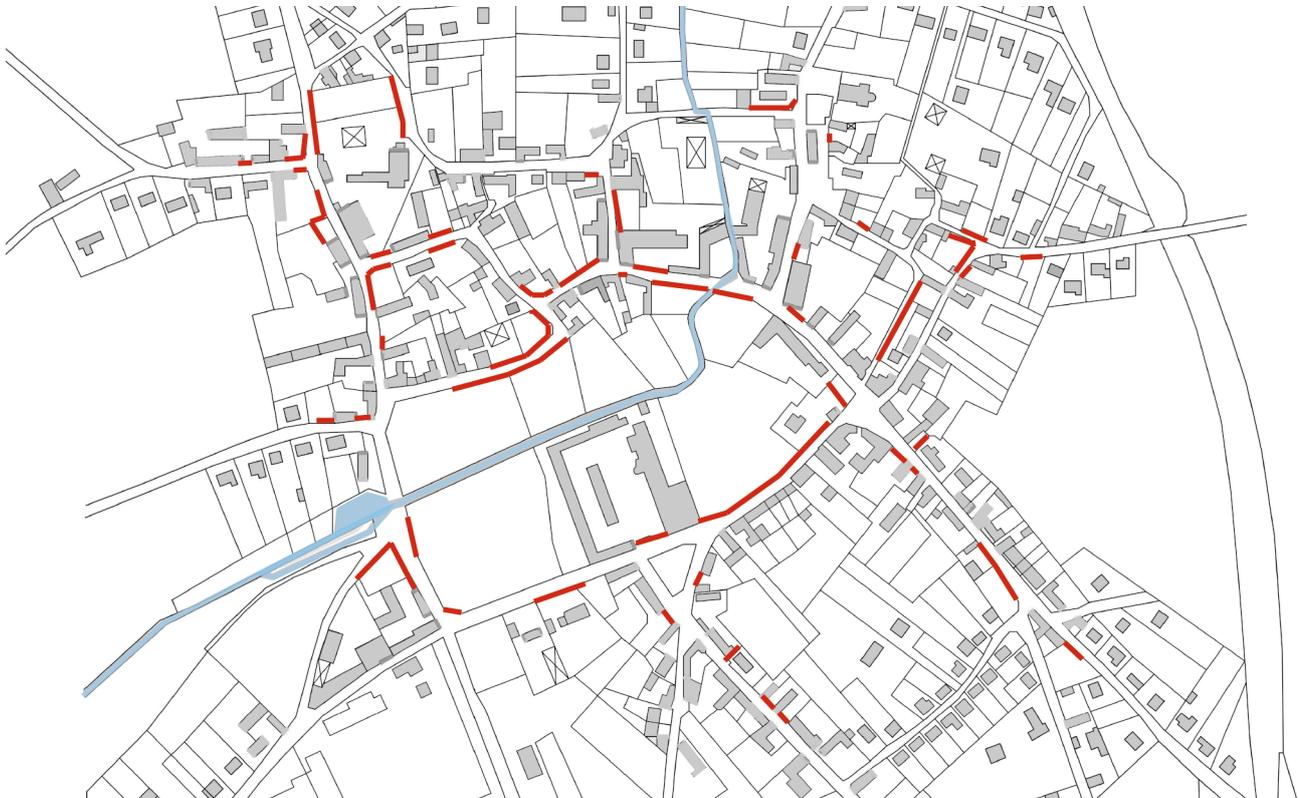




LOCALISATION DES MURS ANCIENS



IMPLANTATION ET MORPHOLOGIE



Les murs de clôture forment les fronts de rue en prolongement des constructions à l'alignement, en limite de propriété sur rue. Ils font partie de l'identité du village.

Le plus souvent ils se composent d'un mur bahut plein et de piliers maçonnés encadrant les ouvertures et maintenant les portails et portillons, ces derniers généralement métalliques. Un soubassement est parfois présent, en pierre ou en grès.

Un couronnement ponctue l'ensemble et prend la forme d'un chaperon à deux versants maçonnés d'une pente de 60°. Le tout est surmonté d'une rangée de briques posées à champ ou à plat. La tête de mur reçoit parfois un glacis en enduit qui assure l'étanchéité.



MATÉRIAUX

Les murs de clôture anciens sont en général réalisés dans le même matériau que la construction principale. **La brique** est omniprésente. Elle constitue le matériaux principal pour les murs anciens.



Le grès est principalement utilisé pour les soubassements. On le retrouve parfois sur l'intégralité des murs, **mais le couronnement reste bien souvent en briques.**



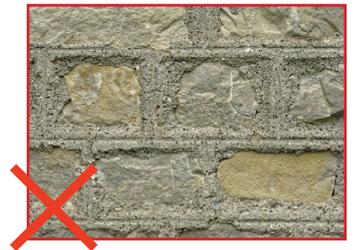
> Conserver au maximum l'état existant des murs et leur aspect original. Le rejointoiement doit se faire à la chaux et posé en légers retrait (<1cm) de la brique ou de la pierre.

> Ni enduire, ni rejointoyer les murs anciens au ciment. Ce produit n'est pas adapté et détériore les murs.

> En cas de réparation, utiliser le même matériau et rechercher le raccord parfait des teintes.

> Ne pas supprimer les têtes de murs en brique. Ne pas poser des tuiles ou du béton en lieu et place.

> Sur la partie sommitale, réaliser un glacis d'étanchéité fin à la chaux de couleur neutre. Ne pas enduire les couronnements en brique.



LES PORTAILS ET PORTILLONS



> Conserver les modénatures et matériaux anciens.
> Privilégier les barreaudages métalliques fins verticaux.



> Ne pas enduire les modénatures et murs de briques existants

Les murs de clôture sont percés de porches et de portillons, encadrés de piliers de part et d'autre. Différentes modénatures accompagnent la partie haute des piliers, dont la hauteur finie dépasse celle du mur bahut : des modénatures «en gradin» de briques couronnent le plus souvent ces piliers.

Les portails anciens en fer forgé sont pleins en partie basse (sur 80 cm environ) et comprennent un ensemble à barreaudage sur la partie haute. Des panneaux en tôle pleine sont apposés contre les barreaux pour cacher les vues depuis la rue. La couleur, variable selon les habitations, est uniforme sur l'ensemble du portail.

Dans quelques cas (maisons cossues du XIXe siècle), le mur est bas et surélevé d'une grille en fer forgé à barreaudage vertical.

> Les portails et portillons seront de style identique et de même hauteur. Leur teinte sera la même que celle des menuiseries extérieures de l'habitation. On évitera le bois, ou alors portail plein.



> En cas de percement des murs pour créer un nouvel accès : restituer des piliers dans le même matériaux suivant les proportions (1/4 plus haut) et modénatures de l'existant.

> Les grilles de clôtures nouvellement créés s'inspireront des grilles anciennes ou avoisinantes. Portail principal à 2 vantaux symétriques. Portillon sur le côté, séparé par un pilier.

> En cas de dégradation ou remplacement, le portail sera métallique et peint : ni PVC, ni bois, Il sera plein en partie basse sur 80 cm environ et la partie haute sera composée de bareaudages verticaux répartis uniformément.

> la hauteur des murs sera aligné avec la hauteur du portail.



Construire un mur de clôture neuf

> Le règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) comporte des prescriptions en matière de construction. Ce document est consultable en mairie.

> On évitera les murs et palissades préfabriqués. Le mur de clôture sera traité de manière identique à l'habitation. Les matériaux des parties pleines seront les mêmes que celle de l'habitation. À défaut ils pourront être enduits à la chaux et présenter une teinte similaire. Se reporter au nuancier ci-après

> Entrées et portails : Prévoir 2 piliers symétriques et de même nature de part et d'autre du portail. Les piliers auront une hauteur 1/4 plus haut que la hauteur finie du portail.

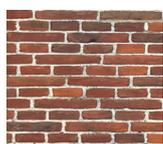
> Le portail sera métallique, peint et composé d'une partie pleine en partie basse sur 80 cm environ. La partie haute sera composée de bareaudages verticaux. Un portail métallique plein peut être envisagé. De même un portail plein en bois droit est possible si les planches sont fines et posées verticalement (ni vernis, ni lasure, ni bareaudage).



ENDUITS ET COULEURS

La couleur et la texture brute de matériaux participent à la richesse des contrastes et des couleurs locaux. Il est donc préconisé de ne pas les enduire. En cas d'enduits, les teintes préconisées seront déduites des matériaux locaux présent sur le site. Renouveler régulièrement les peintures de portails et portillons en fer, afin d'éviter leur dégradation.

Matériaux



La brique

Teintes des enduits



Cuba



573*

Nuancier PRB Nuancier St Astier

Mur de clotures



Le grès



carnac



auvergne



finistère



ouessant

Nuancier PRB



90



734



649*

Nuancier St Astier

Jointes des murs en grès
> Ils seront réalisés en mortier romain (dit mortier au tuileau), constitué de 2 volumes de sable, 1 volume de chaux naturelle hydraulique, 1/2 à 1 volume de brique pilée selon la teinte souhaitée (légèrement rosée).



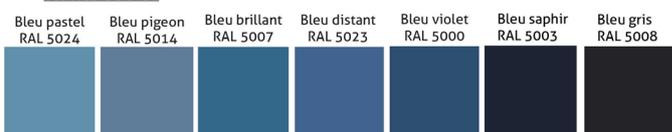
Teintes portails et portillons



Teintes de vert



Teintes de bleu



Teintes de rouge



POUR PLUS D'INFORMATION

ORGANISMES

- > CAUE de l'Aisne : conseils en architecture et paysage pour vos constructions et rénovations | www.caue02.com
- > Fondation du Patrimoine : aides financière pour la réhabilitation du bâti ancien | www.fondation-patrimoine.org
- > Maisons paysannes de France : conseils et informations sur la rénovation d'habitat traditionnel
www.picardie.maisons-paysannes.org

Réalisé par le
CAUE de l'Aisne
Juillet 2019

02
caue
Aisne
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Pays
de la Serre
Communauté de Communes